



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale
des Territoires et de la Mer*

Pau, le 10 avril 2020

Service Gestion et Police de l'Eau

Affaire suivie par : Jacques Dufau
Téléphone : 05 59 80 88 23
Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Réf : Covid/SC-JD-SS/49

Lettre recommandée avec A.R. n° 2C 140 878 1308 8

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement concernant les travaux post-crués à l'amont de la centrale hydro-électrique d'Aste-Béon sur la commune d'Aste-Béon.

Compte tenu du contexte liée à l'épidémie de covid19, les formalités relatives à la publicité de cette décision (publication au recueil des actes administratifs, envoi à la mairie pour affichage et mise à disposition sur le site internet des services de l'État dans le département) seront effectuées après la levée des mesures par le gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
la cheffe du service
gestion et police de l'eau


Juliette Friedling

Copie : OFB

Monsieur le Directeur
SHEM Direction régionale 64/65
Cité multimédia
1, rue Thomas Edison
64054 Pau Cédex 9

Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h00 / 14h00 – 16h30

Tél. : 05 59 80 86 00 – fax : 05 59 80 86 07

Cité administrative – Boulevard Tourasse – CS 57577 – 64032 Pau cedex

Bus : lignes C13, C14, P4, P12, T2